

- > Chirurgiens-dentistes
- > Denturologistes

Virement automatique : optez pour la simplicité

Lors du renouvellement de l'[entente des chirurgiens-dentistes](#), en août 2023, la [notion de chèque a été retirée](#). À la suite de ce changement, nous vous invitons à adhérer au virement automatique.

Plusieurs avantages

Le virement automatique est plus simple, plus sécuritaire et plus écologique. Il vous permet d'éviter les délais postaux en cas de changement d'adresse ou en cas d'imprévu, comme la perte ou le vol d'un chèque.

De plus, vous recevez vos paiements directement dans votre compte bancaire sans intermédiaire ni manipulation à faire.

Quelques étapes simples

Vous pouvez adhérer au virement automatique depuis le service en ligne [Mon dossier](#) en suivant les étapes qui correspondent à votre situation :

- Pour le chirurgien-dentiste :
 - [Compte de finances personnelles](#)
 - [Compte administratif individuel](#)
- Pour le denturologiste :
 - [Compte de finances personnelles](#)
 - [Compte administratif individuel](#)

Si vous avez un compte administratif collectif, vous devez répondre à quelques questions pour [créer un formulaire sur mesure pour modifier votre compte administratif](#) et nous le retourner.

Vous ignorez combien de comptes vous détenez ou [leur type](#)? Obtenez rapidement cette information dans la section Comptes de facturation de Mon dossier.

Pour plus d'information ou du soutien au sujet de l'adhésion au virement automatique, [contactez-nous](#). Nous nous ferons un plaisir de vous aider.